

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage
aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays
et n'est pas destiné à être diffusé dans un quelconque pays autre que la France.*

**COMMUNIQUÉ DU 15 NOVEMBRE 2017
RELATIF À LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

**DE LA NOTE EN RÉPONSE ET
DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTÉRISTIQUES,
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES,
DE LA SOCIÉTÉ ANF IMMOBILIER**

ÉTABLIS PAR LA SOCIÉTÉ



DANS LE CADRE DE

**L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ANF IMMOBILIER**

INITIÉE PAR



Le présent communiqué est établi par la société ANF Immobilier (la « **Société** ») et diffusé en application des dispositions des articles 231-27, 3° et 231-28, I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n° 17-588 en date du 14 novembre 2017 sur la note établie par la Société (la « **Note en Réponse** ») en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la Société initiée par la société Icade (l'« **Offre** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document présentant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de la Société (le « **Document « Autres Informations »** ») a été déposé auprès de l'AMF le 14 novembre 2017.

Conformément aux dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'AMF, la Note en Réponse et le Document « Autres Informations » sont mis à la disposition du public.

La Note en Réponse et le Document « Autres Informations » sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.anf-immobilier.com) et sur le site Internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>). Ils sont tenus à la disposition du public sans frais au siège social de la Société (1, rue Georges Berger, 75017 Paris) et peuvent être obtenus sans frais par toute personne qui en fait la demande.

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre en vue de vendre ou d'acquérir des titres financiers, ni une sollicitation en vue d'une telle offre dans un quelconque pays, y compris en France. Ce communiqué de presse ne peut être distribué ni envoyé aux Etats Unis d'Amérique et ne peut être utilisé afin de solliciter l'achat ou la vente des titres d'ANF Immobilier auprès de toute personne aux Etats-Unis d'Amérique. Icade ne sollicite pas l'apport des titres d'ANF Immobilier auprès d'actionnaires d'ANF Immobilier aux Etats-Unis d'Amérique. La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué de presse est interdite dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution constituerait une violation de la loi ou de la réglementation applicable ou soumettrait Icade à une obligation légale quelconque.